

Pour l'efficacité de la GEMAPI : des territoires solidaires

Dossier de la rédaction de H2o
October 2025

Un rapport du Sénat formule une série de pistes pour un cadre de refonte du financement et de la gouvernance de la compétence GEMAPI. Constat : le transfert obligatoire de cette compétence aux EPCI depuis le 1er janvier 2018 est pour moins mitigé. Son modèle économique ne fonctionne pas avec des intercommunalités qui ne peuvent souvent pas assumer financièrement cette obligation. Pour tenter de rendre sa gestion plus sereine, les recommandations sénatoriales s'articulent autour de quatre grandes orientations : simplifier les normes et procédures, pérenniser et rendre plus transparent le financement de la compétence, clarifier les responsabilités et les priorités d'action en confortant le rôle des EPTB, renforcer les moyens d'ingénierie. Ces recommandations ont vocation à nourrir une proposition de loi. Toutefois la place et le soutien de l'État dans le dispositif (financements et coopération nationale) tout comme le champ de la compétence et des responsabilités sont autant de sujets qui nécessiteront des clarifications pour poursuivre la réflexion.

Rapport du Sénat - Analyse de l'AMF